



Mutation ou bien démission ?

Par **Platoon**, le **12/05/2008 à 18:27**

Bonjour,
Je travaille dans une entreprise privée (dans le 77) depuis 7 ans. L'entreprise m'a proposé le même poste occupé mais dans la région du 31. J'ai accepté cette offre de mutation et tous les avantages qui accompagnaient cette offre. Mon mari, militaire, à également réussi à être muté dans cette même région.
Aujourd'hui mon entreprise maintient ma mutation mais ne veut plus me donner les avantages promis (non écrits) en avançant que je suis mutée pour suivre mon mari !!!
Ont ils le droit de me priver de ces avantages ? (quelle mauvaise foie)
Considérant que j'ai fais une lettre en acceptant la mutation, puis-je aujourd'hui démissionner en disant que je suis mon mari et bénéficier de mes droits ? Ou bien si je décide de démissionner je n'aurais droit à rien car mon entreprise m'aura proposé un poste près de celui de mon mari ?
Merci pour votre aide.

Par **Platoon**, le **13/05/2008 à 18:50**

Personne ne peut m'aider ? :(

Par **julian45**, le **13/05/2008 à 19:54**

bonjour, effectivement c'est un peu une colle, je vous conseille d'appeler tout simplement les assedics et de leur demander il vous diront quelles sont vos droit. Expliquez leur votre cas, ils vous répondrons.
cordialement

Par **panthère**, le **13/05/2008 à 22:41**

Bjr
Est-ce que votre offre de mutation est écrite et datée?
Votre mari a t'il fait sa demande de mutation après?
Selon les dates de ces documents vous pouvez prouver la mauvaise foi de votre employeur à savoir que c'est votre mari qui a demandé sa mutation pour vous suivre.
Si vous souhaitez démissionner, voyez avec les assedic.
Prenez également contact avec un représentant du personnel (liste en mairie), de préférence un représentant d'une organisation syndicale car vous pouvez peut-être demander des dommages et intérêts ou obtenir les avantages promis.
Bon courage
N'oubliez pas "les paroles s'envolent, les écrits restent"

Par **Platoon**, le **23/05/2008 à 12:56**

Merci à vous pour ces conseils. :)
J'ai obtenu les avantages liés à la mutation après un rdv avec le DRH de mon entreprise, l'affaire est réglée.
Encore merci pour votre aide.